

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal 45
Membres en exercice..... 45
Présents ou représenté.e.s
à la séance..... 39
Absents. es 6

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-09-08-F

Avenant à la Convention de groupement de commandes
liant la Commune, la Caisse des Ecoles et le Centre
Communal d'Action Sociale de Fontenay-sous-Bois

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, **vingt-neuf septembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt et un septembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATÉ, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS,

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme SAINT GAL
Mme BOUHADA	a donné mandat à	M. GUENICHE
Mme MAFFRE BOUCLET	a donné mandat à	M. SEYE
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. CLERGET
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. TARGUI	a donné mandat à	M. BERTRAND

ABSENT.E.S

M. BRUNET, M. LEBLANC, Mme JANIAUX, Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET, Mme BAYOL

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme NIAKHATÉ ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122.21,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article L.2113-6,

VU la délibération 2020-06-21-A du Conseil municipal en date du 25 Juin 2020, autorisant le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,

CONSIDERANT la nécessité d'associer la Commune de Fontenay-sous-Bois, la Caisse des Ecoles de Fontenay-sous-Bois et le Centre Communal d'Action Sociale de Fontenay-sous-Bois en vue d'achats groupés,

CONSIDERANT la nécessité d'ajouter les prestations de médecine du travail en tant que nouvel objet à la Convention constitutive du groupement de commandes pour pouvoir conclure un marché public portant sur ce dit objet au bénéfice de la Commune de Fontenay-sous-Bois, la Caisse des Ecoles de Fontenay-sous-Bois et le Centre Communal d'Action Sociale de Fontenay-sous-Bois,

A L'UNANIMITE

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n°3 à la convention constitutive de groupement de commandes ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer l'avenant n°3 à la convention constitutive de groupement de commandes ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e, à signer, en tant que coordonnateur du groupement, le marché public de prestations de médecine du travail.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire



Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le **13 OCT. 2022**
Publication
le **13 OCT. 2022**
Notification
le
Certifié exécutoire

